



Département des Alpes de Haute-Provence

Réunion du Conseil Municipal

Du 31 Juillet 2020

Compte-rendu

L'an deux mille vingt et le vendredi trente et un juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes SEBASTIANI-MAYAFFRE, HAULBERT, FRIGENZA
Ms. CLUET, FUNEL, GALFRE, BOUIX, GUERIN,
Ms DUMEZ, DECLERCQ

Membre(s) excusé(s): Mr. Laurent CARTON

Membre(s) absent(s) :

Mme Cécile FRIGENZA est désignée Secrétaire de Séance.

1. **Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement**

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Mme Cécile FRIGENZA comme secrétaire de séance.

Madame Cécile FRIGENZA est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le(s) pouvoir(s) ci-dessous a été reçu :

- Mr Laurent CARTON donne pouvoir à Mme Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 10 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.



2. Modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter les points ci-dessous à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Désignation du candidat à la commission intercommunale des impôts directs
- Décision modificative sur le budget primitif 2020
- Convention de dépotage avec la Commune de Castellane
- Dissolution de la régie de la taxe de séjour

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ajout des points ci-dessus à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal.

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 Juillet 2020

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le compte-rendu de la séance du 10 Juillet 2020.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 10 Juillet 2020.

4. Signature du registre des délibérations de la séance du 10 Juillet 2020

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de signer le registre des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020.

5. Travaux des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions communales ne se sont pas réunies depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

6. Synthèse des différentes réunions et Informations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Réunion d'organisation du Tour de France 2020 avec Madame la Sous-préfète de Castellane et la compagnie de gendarmerie de Castellane le 30/07/2020. Les modalités d'organisation du passage du Tour de France dans le département ont été étudiées au cours de cette réunion.
- Réunion de piquetage avec le SDE04 le 23/07/2020. Monsieur le Maire demande à Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE et Monsieur Dominique DECLERCQ, présents à cette réunion, de présenter une synthèse des échanges. Le piquetage du tracé de l'enfouissement du réseau électrique sur la branche nord du

hameau de la Foux a été réalisé. Ce projet étant coordonné avec le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif, c'est la commune qui devra prendre en charge financièrement les travaux. Le technicien du SDE04 a émis la proposition de revoir le projet de manière non coordonné et en modifiant le tracé pour utiliser le domaine public. Le nouveau tracé pourrait emprunter la route principale du hameau. Enfin, Monsieur Gérard BOUIX demande qu'il soit signalé au SDE04 qu'il reste des poteaux à supprimer sur les hameaux du Mousteiret et de la Bâtie.

7. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors du Conseil communautaire d'installation de nouveaux élus communautaire le 16/07/2020.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Monsieur Maurice Laugier, Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été élu 8^{ème} vice-président de la C.C.A.P.V. en charge des économies d'énergie, de l'amélioration de l'empreinte environnementale des services, de la prévention, de la réduction et de la gestion des déchets.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors du bureau communautaire le 21/07/2020.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors du Conseil Communautaire le 28/07/2020.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'action collective qui a été portée par l'ensemble des Maires de la C.C.A.P.V. envers les opérateurs de téléphonie ainsi que l'Autorité de Régulation des Communications Electronique et des Postes concernant les défaillances récurrentes des réseaux télécoms. Il donne lecture à l'assemblée du courrier signé par l'ensemble du bureau de la C.C.A.P.V.

Enfin, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

8. Déchéance du délégataire de l'auberge communale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée des derniers éléments concernant la situation de l'auberge communale. Il précise que le cabinet d'huissier de justice GUIGOU de Digne les Bains a remis les commandements de payés aux gérants et aux locataires le 10/07/2020. Il précise également que les gérants ont reçus le courrier de mise en demeure le 21/07/2020. Enfin, il informe l'assemblée que les gérants sont venus au secrétariat de la Mairie le 31/07/2020 afin de communiquer à l'assemblée le fait qu'ils avaient déposés, le 31/07/2020, un dossier de prêt bancaire garantie par l'état, d'un montant maximum de 17 000 €. Ce point, en accord avec les gérants, a été vérifié par la secrétaire de la Mairie auprès de l'organisme bancaire. En outre, ce dernier a bien indiqué à la secrétaire de la Mairie que le dossier n'était pas complet et qu'il n'était pas encore instruit. Enfin, la gérante a précisé à la secrétaire de la Mairie qu'elle souhaitait reprendre l'exploitation de l'auberge seule et que son conjoint allait rechercher un emploi.

Après discussion, l'assemblée considère que la gestion de l'établissement par une seule personne n'est pas envisageable.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée des étapes de la procédure de déchéance du délégataire :

- Envoi d'une **mise en demeure** - par lettre RAR avec copie au Préfet (*délai de 15 jours à compter de la réception de la lettre pour corriger le tir*)
- **Délibération du Conseil municipal** prononçant la "déchéance" du délégataire
- Envoi d'une **notification** informant le délégataire de la déchéance - par lettre RAR avec copie au Préfet (*la résolution du contrat est effective 15 jours après la réception de la lettre*)

Monsieur le Maire précise que cette procédure permet d'obtenir la résolution / résiliation du contrat, sans avoir à saisir le juge. En revanche, si les gérants refusent de quitter les lieux, il faudra alors saisir le juge des référés du Tribunal administratif de Marseille pour obtenir une ordonnance d'expulsion. Sachant que la procédure de référé n'impose pas de délais importants. En revanche à ce moment-là il faudra obligatoirement faire appel à un avocat.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à la décision prise par l'assemblée le 10/07/2020, la mise en demeure a été adressée au délégataire le 15/07/2020 en A/R et qu'à ce jour l'exploitation du service n'est toujours pas effective et les dettes à l'égard de la Commune ne sont pas soldées. Toutefois, le courrier de mise en demeure ayant été réceptionné par les gérants le 21/07/2020, le délai des quinze jours n'est pas respecté. Afin d'éviter un vice de forme dans la procédure, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter la décision de déchéance du délégataire à une prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra durant le mois d'Août. La date précise sera déterminée en tenant compte du délai révolu des quinze jours.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir discuté :

- **Approuve** le report de la déchéance du délégataire de l'auberge communale telle que présentée par Monsieur le Maire.

9. Programme de travaux 2021 du SDE04

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de travaux du Syndicat de l'Energie des Alpes de Haute Provence pour l'année 2021. Il précise qu'il convient d'inscrire des travaux pour la Commune en lien avec des opérations d'enfouissement et d'esthétique ou des opérations de sécurisation du réseau électrique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'inscrire les travaux d'électrification suivants au programme de travaux 2021 :

- Enfouissement de la ligne basse tension sur la branche Nord du hameau de la Foux sans coordination avec une opération d'extension du réseau d'assainissement collectif et en utilisant le domaine public de la commune ;
- Deuxième tranche d'enfouissement à l'entrée du hameau de Peyroules en continuité avec les travaux réalisés cette année. Ceci afin d'atteindre la sortie de l'agglomération.
- Suppression des poteaux près de l'oratoire du hameau de la Foux et enfouissement du réseau d'éclairage public sur la place du haut du hameau

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** la proposition de travaux à inscrire au SDE04 pour l'année 2021 telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

10. Programme de travaux 2021 de l'O.N.F.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une réunion de chantier avec la technicienne de l'ONF sur les sites envisagés pour le programme de coupe 2021 a eu lieu le 01/07/2020 en présence de plusieurs élus. Le programme proposé par l'ONF repose sur des coupes d'éclaircissements (1 arbre sur trois en ciblant les arbres malades, faibles ou endommagés) réalisées sur le massif de Chandy au hameau de la Foux. La réalisation des travaux est prévue sur une durée de 2 mois consécutifs. Les sujets de l'impact paysager des coupes et de l'accès au site représentent les deux points à étudier.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de statuer sur cette proposition de travaux formulée par l'O.N.F. Il propose à l'assemblée de valider la réalisation du programme de coupe 2021 aux conditions suivantes :

- Absence de création d'accès spécifique sur les sites des coupes ;
- Utilisation des accès communaux existants sur les sites de coupe envisagés en exigeant la remise en état à l'identique des accès et en interdisant l'élargissement de ces derniers ;
- Demander à l'O.N.F. de prendre en charge la gestion totale des accès sur les sites et de gérer les éventuels problèmes de passage chez des propriétaires privés,
- Imposer la réalisation des coupes dans une période qui ne se situe pas entre Septembre et Décembre pour préserver la pratique de la chasse sur ce massif.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le programme de coupe 2021 proposé par l'O.N.F. tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à la technicienne de l'O.N.F.,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer les conditions accompagnant cette décision à la technicienne de l'O.N.F. et de veiller au respect de ces dernières,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

11. Remboursement des frais de transport scolaire aux parents d'élèves

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les nouvelles modalités de gestion du transport scolaire des élèves de la Commune imposées par la Région PACA. Comme pour l'année scolaire 2019, les parents d'élèves ont dû acquitter directement le coût du transport de leurs enfants auprès de la Région et les Communes ont la possibilité, si elles le souhaitent, de procéder au remboursement des parents.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que jusqu'à présent, le coût du transport scolaire était entièrement pris en charge par la collectivité et aucune compensation n'était demandée aux parents. Conformément aux orientations prises dans l'élaboration du budget primitif 2020, il propose donc à l'assemblée de valider le remboursement du coût du transport scolaire aux parents afin de maintenir le service à l'identique des années précédentes et afin de ne pas pénaliser les parents.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine réunion sur l'organisation du transport scolaire aura lieu le 11 Août prochain. Madame Lise HAULBERT, représentera la commune lors de cette réunion. La liste des enfants bénéficiant du transport scolaire sur la commune sera établie à cette occasion.

Monsieur le Maire précise également à l'assemblée qu'une nouvelle délibération devra être prise en Septembre pour procéder au remboursement des parents d'élèves ayant fourni à la Mairie le justificatif de paiement délivré par la Région PACA.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- **Valide** le remboursement du coût du transport scolaire aux parents d'élèves tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

12. Commissions thématiques de la C.C.A.P.V.

Suite à l'installation du nouveau conseil communautaire de la C.C.A.P.V., Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste des quinze commissions thématiques ouvertes aux conseillers municipaux.

Ces commissions, ouvertes aux conseillers municipaux, ne sont pas dotées de pouvoirs décisionnels mais elles représentent des instances essentielles de débat et de préparation des décisions du conseil communautaire.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il souhaite que la Commune soit représentée dans un maximum de commissions afin de prendre part aux travaux intercommunaux de chacune des commissions. Il précise également que dans le cadre de la loi Engagement et Proximité, les règles de représentation ont été allégées et permettent désormais à un élu membre d'une commission de se faire représenter par un autre élu municipal de la même commune en cas d'indisponibilité pour participer à une réunion. Ceci facilitera la représentation des communes au sein des commissions intercommunales.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se positionner dans les différentes commissions thématiques proposées par la C.C.A.P.V. Des débats s'engagent dans l'assemblée et à l'issue de ces derniers, les propositions suivantes sont formulées :

- Commission en charge des contrats partenariaux avec le Département, la Région et l'Etat
 - Mr Eric DUMEZ
- Commission Tourisme
 - Mr Claude GUERIN
- Commission Finances
 - Mr Eric DUMEZ
- Commission Environnement, Gemapi et Gestion des risques
 - Mr Gérard BOUIX
- Commission Bâtiments, Travaux et Marchés publics
 - Mr Eric DUMEZ
- Commission Mobilité et Numérique
 - Mr Frédéric CLUET
- Commission SCOT et mutualisations
 - Mme Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE
- Commission Economies d'énergie, Amélioration de l'empreinte environnementale des services, Prévention, Réduction et Gestion des déchets
 - Aucun représentant du fait que Monsieur le Maire préside cette commission
- Commission Urbanisme, Logement et Habitat
 - Mme Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE
- Commission Petite Enfance et Jeunesse
 - Mme Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE
- Commission Culture et Patrimoine
 - Mr Gérard BOUIX
- Commission Activités et Equipements de pleine nature
 - Mr Claude GUERIN

- Commission Economie, Commerce, Emploi, Formation et Maison de services au public
 - Mr Roger FUNEL
- Commission Opérations sources, SPANC et préparation aux transferts de l'eau et de l'assainissement
 - Mr Dominique DECLERCQ
- Commission Agriculture et Forêt
 - Mme Lise HAULBERT

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir discuté, avec 11 voix pour, X voix contre et X abstention :

- **Approuve** les propositions formulées par l'assemblée pour la représentation des élus municipaux au sein des commissions thématiques de la C.C.A.P.V.,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer ces propositions à la C.C.A.P.V.

13. Désignation des représentants de la commune à la C.L.E.C.T.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier de Mr le Président de la C.C.A.P.V. concernant la désignation des représentants des communes à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.). Il convient de désigner les représentants de la commune qui vont siéger au sein de cette commission.

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit la création entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et leurs communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission doit être créée par le conseil communautaire de l'établissement public qui en détermine la composition. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Par délibération N° 2020-02-13 en date du 16/07/2020, la C.C.A.P.V. a décidé de fixer la formation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à un unique représentant par commune et de solliciter les communes pour désigner leur représentant(e) et son (sa) suppléant(e).

Considérant cette délibération, il convient de désigner, pour représenter la commune au sein de la C.L.E.C.T., un membre titulaire et un membre suppléant. Monsieur le Maire propose à l'assemblée les candidatures de Monsieur Roger FUNEL et de lui-même pour représenter la commune et siéger au sein de la C.L.E.C.T.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Désigne** comme représentants de la Commune de Peyroules au sein de la C.L.E.C.T.
 - o Titulaire : Monsieur Roger FUNEL
 - o Suppléant : Monsieur Frédéric CLUET
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à la C.C.A.P.V.

14. Désignation du candidat à la commission intercommunale des impôts directs (C.C.I.D.)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de la C.C.A.P.V. concernant la désignation d'un candidat(e) de la commune pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs (C.C.I.D.).

L'article 1650-A du code général des impôts (CGI) prévoit l'installation, dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis à la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID), dont les membres doivent être désignés dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement des conseils municipaux. La CCID a un rôle consultatif et intervient surtout en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et bien divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation ...

La commission intercommunale des impôts directs doit être composée de 11 membres :

- Le président de l'EPCI ou un vice-président délégué ;
- 10 commissaires.

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal sont désignés in fine par le directeur régional/départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions définies par le code général des impôts, dressée par le conseil communautaire par délibération sur proposition de ses communes membres.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que Mr le Président de la C.C.A.P.V. a décidé de déléguer sa représentation au sein de la CIID à Mr Claude CAMILLERI, vice-président en charge des Finances.

Dans le contexte exposé ci-dessus, Monsieur le Maire à l'assemblée de proposer un candidat pour la commune. Monsieur Eric DUMEZ est volontaire pour être candidat.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** de proposer Mr Eric DUMEZ comme candidat pour éventuellement siéger au sein de la CIID,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à la C.C.A.P.V.

15. Décision modificative sur le budget primitif

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la décision modificative sur le budget primitif 2020 concernant une erreur matérielle effectuée sur le budget 2019. Le loyer de l'auberge communale du mois de novembre 2019 n'a pas été mandaté sur le bon tiers. Afin de procéder à la régularisation de celle-ci, il convient d'émettre un mandat au nom de GRANATO Elisabeth et un titre sur l'année précédente. Monsieur le Maire propose de faire une décision modificative comme suit :

Article	Libellé	BP 2020 + DM	Modification	Total
673	Aides	00.00 €	+ 350.00 €	350.00 €
022	Dépenses imprévues	40 000.00 €	- 350.00 €	38 650.00€
Total		40 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** de procéder à la décision modificative sur le budget primitif 2020 dans la section de fonctionnement telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

16. Convention de dépotage des boues des stations d'épuration avec la commune de Castellane

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les boues des stations d'épuration sont évacuées depuis plusieurs années dans la station d'épuration de la Commune de Castellane. Ce service, gratuit pour la commune de Peyroules jusqu'en 2017 et désormais payant. A ce titre, la commune de Castellane propose une convention de service pour maintenir la possibilité d'évacuer les boues de la commune de Peyroules. Le coût de ce service était de 48 € / m³. La Commune de Castellane a décidé de réduire le coût de ce service pour l'année 2020 et propose à ce titre une nouvelle convention de dépotage à la Commune. Le coût du service est désormais proposé à 44 € / m³.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la nouvelle convention qui est proposée par la commune de Castellane.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** la signature de la nouvelle convention de dépotage avec la Commune de Castellane aux conditions présentée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Commune de Castellane.

17. Dissolution de la régie de la taxe de séjour

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence tourisme est exercée par la C.C.A.P.V. depuis le 1^{er} Janvier 2019 et qu'à ce titre la commune ne perçoit plus le produit de la taxe de séjour. Auparavant, la commune percevait le produit de la taxe de séjour au travers d'une régie communale. Cette dernière est désormais inactive et il propose à l'assemblée, sur les conseils de Madame la Trésorière de Castellane, de procéder à sa dissolution. De plus, la collecte de la taxe de séjour sur les Gîtes communaux est directement prélevée lors de la réservation par les Gîtes de France.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** de dissoudre la régie communale de collecte de la taxe de séjour,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

18. Questions Diverses

18.1. Point de situation sur le recrutement d'un agent technique contractuel

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la publication d'une offre d'emploi pour le recrutement d'un agent technique polyvalent au sein du service technique, 6 candidatures ont été reçues. Une pré-sélection a été réalisée par le D.R.H. de la C.C.A.P.V. qui a permis de retenir 4 candidatures pour le jury de recrutement. Celui-ci va être organisé par la C.C.A.P.V. pour recevoir les candidats et valider une candidature sur le poste ouvert.

Ce poste d'agent technique polyvalent sera ouvert pour une durée de 6 mois suite au placement en longue maladie de Mr Claude KETTENMEYER pour une année.

18.2. Point de situation sur la future gestion de l'auberge communale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la décision de déchéance du délégataire actuel de l'auberge communale, il convient de définir la stratégie à suivre dans les prochaines semaines pour attribuer la gestion de l'établissement à un nouveau délégataire. Il demande à l'assemblée de formuler des propositions sur le processus de sélection du délégataire ainsi que sur les exigences qui lui seront demandées.

18.3. Point de situation sur le logement communal Aco d'Isnard

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à la décision prise lors de la séance du conseil municipal du 10/07/2020, il a sollicité à nouveau l'aide d'une juriste pour déterminer la procédure à suivre vis-à-vis de la situation actuelle des locataires.

Plusieurs actions doivent être entreprises pour solutionner cette situation :

- Saisir un huissier de justice pour remettre un commandement de payer aux locataires ;
- Saisir la CAF afin de les informer de la situation des locataires et de l'état de la dette ;
- Saisir la **CCAPEX** (la Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la procédure de remise d'un commandement de payé par un huissier de justice est engagée conformément à la décision qui avait été prise lors de la séance du 29/05/2020 du Conseil Municipal. Les huissiers de justice, en charge de cette procédure, ont saisi la CCAPEX. Le commandement de payé a été remis aux locataires le 10/07/2020 et le montant du remboursement des dettes de ce dernier s'élève à 11 545,83 €. La procédure accorde un délai de 2 mois aux locataires pour s'acquitter de leurs dettes. Passé ce délai, une procédure judiciaire de résiliation du bail et d'expulsion sera engagée par la Commune. D'autre part, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les locataires ont réalisé les démarches auprès de la CAF afin de bénéficier de l'aide pour le logement et que cette dernière a versé à la Commune la somme de 1484 €. Ce versement intègre les aides sur les loyers d'Avril à Juillet 2020. Le montant de l'aide mensuelle s'élève à 371 €.

18.4. Point de situation sur le projet d'extension du réseau d'assainissement de la branche nord du hameau de la Foux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'envoi du courrier d'intention aux propriétaires des parcelles de terrain concernées par le projet d'extension du réseau d'assainissement de la branche nord du hameau de la Foux, toutes les réponses n'ont pas été reçues. Et ce malgré le délai de 15 jours qui était stipulé dans le courrier.

A ce jour, deux propriétaires n'ont pas communiqué leur intention sur ce projet ainsi que sur le projet d'enfouissement du réseau électrique qui est prévu par le SDE04 sur la même zone.

En accord avec Monsieur le vice-président de la commission de l'eau et de l'assainissement collectif, Monsieur le Maire va relancer ces deux propriétaires par voie électronique en leurs précisant qu'en l'absence de réponse leur part sous 5 jours, le projet sera abandonné.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il conviendra ensuite, en fonction de la réponse de ces deux propriétaires, d'informer les autres propriétaires de la suite qui sera donnée à ce projet.

18.5. Point de situation sur le projet d'enfouissement du réseau électrique sur la Bâtie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré le bureau d'études MG Concept et le chargé de projet ENEDIS en charge du projet d'enfouissement de la ligne haute tension depuis la commune de la Garde jusqu'au hameau de la Bâtie. Après vérification, il s'avère qu'une partie du tracé de l'enfouissement sur le hameau de la Bâtie fait l'objet de deux délibérations du Conseil municipal en date du 07/11/2008 et du **XX/XX/XXXX** qui valident la cession d'une partie d'un chemin communal à Monsieur Noël GIRAUD. Ce chemin fait partie du tracé des travaux.

Monsieur le Maire a contacté Mr Noël GIRAUD afin d'obtenir son accord pour signer la convention avec Enedis. Ce dernier n'y étant pas favorable, une modification du tracé en empruntant les parcelles privées sous le chemin communal est possible. Monsieur Noël GIRAUD ayant donné son accord pour le passage du réseau dans sa propriété.

Monsieur le Maire va donc informer Enedis et le bureau d'études Mg Concept de point et demander la modification du tracé de l'enfouissement en conséquence.

18.6. Assemblée générale de l'ADMR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'assemblée générale de l'A.D.M.R. aura lieu le 28 Août 2020 à 16h00 à Castellane. Il demande à Madame Lise HAULBERT de bien vouloir représenter la Commune lors de cette réunion.

18.7. Vente Lepleux / Commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier administratif est terminé et qu'une signature de la vente pourra être planifiée dans le courant du mois d'Août sur ce dossier.

18.8. Echange Pascal / Commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier administratif est terminé et qu'une signature de la vente pourra être planifiée dans le courant du mois d'Août sur ce dossier.

18.9. Invitation aux 4^{ème} Rencontres Littéraires du Teillon

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une invitation lui a été communiquée pour participer à la cérémonie de clôture des 4^{ème} Rencontres Littéraires du Teillon.

18.10. Assemblée de territoire du Verdon pour le SDE04

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'assemblée générale du territoire du Verdon au sein du Syndicat de l'Energie 04 est planifiée le 02 Septembre 2020. Les délégués titulaires et suppléants de la commune sont conviés à cette réunion. Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE et Messieurs Dominique DECLERCQ et Frédéric CLUET représenteront donc la commune lors de cette réunion.

18.11. Point d'information sur l'urbanisme

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différentes réunions planifiées en matière de d'instruction des affaires d'urbanisme sur la commune.

18.12. Vente de bois par l'ONF sur le site de la station d'épuration de la Bâtie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la vente de bois issue du défrichement de la zone où est implantée la nouvelle station d'épuration de la Bâtie ne pourra pas avoir lieu dans l'immédiat. Le technicien de l'O.N.F. assurant actuellement l'intérim sur le secteur de Castellane a informé la commune qu'il ne pourrait pas prendre en charge ce dossier faute de temps à y consacrer.

18.13. Achat d'hydrants pour le réseau d'irrigation agricole de la Foux

Monsieur Eric DUMEZ demande à Monsieur le Maire un point de situation sur l'acquisition d'hydrants pour le réseau d'irrigation agricole du hameau de la Foux. Ce sujet ayant été évoqué lors de la réunion des irrigants.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que des devis ont été réalisés et qu'une commande de deux hydrants a été confirmée.

18.14. Projet d'aménagement des abords de la Salle Polyvalente

Monsieur Roger FUNEL informe l'assemblée qu'il a réalisé des premiers plans concernant le projet d'aménagement des abords de la Salle Polyvalente. Monsieur le Maire propose que ce dossier soit étudié lors de la prochaine commission de l'Espace Communale à la rentrée de Septembre.

18.15. Remplacement des poteaux devant la Salle Polyvalente

Monsieur Gérard BOUIX demande à Monsieur le Maire si l'entreprise Fred Metal a communiqué son devis pour le remplacement des poteaux devant la Salle Polyvalente. Monsieur le Maire précise que l'entreprise Fred Metal s'est rendue sur place mais n'a pas encore communiqué son devis.

18.16. Camping sauvage

Monsieur Gérard BOUIX demande à Monsieur le Maire si un arrêté municipal existe pour interdire le camping sauvage sur la commune. Il précise que des camping-cars stationnement régulièrement sur le plateau du plan de l'arbre sur des parcelles privées et il souhaite connaître la réglementation en vigueur pour le domaine public.

Monsieur le Maire n'a pas connaissance d'un arrêté municipal en vigueur pour réglementer le camping sauvage sur la commune et précise qu'il va solliciter le PNRV et le département des Alpes de Haute Provence sur ce sujet afin de connaître la réglementation en la matière.

18.17. Aménagement du local VTT sur le hameau de Peyroules

Monsieur Claude GUERIN demande à Monsieur le Maire si le projet d'aménagement du local VTT dans l'ancien abri à conteneurs devant l'auberge communal peut débuter. Monsieur le Maire propose à Monsieur Claude GUERIN de solliciter la C.C.A.P.V. sur ce point afin d'identifier le porteur du projet (C.C.A.P.V. / Commune). Une fois ce point traité, le projet pourra débuter. Par ailleurs, Monsieur le Maire propose à Monsieur Claude GUERIN de démarrer la réalisation le panneau de l'espace VTT et des parcours associés.

18.18. Piste d'accès au massif de Trébrec

Monsieur Claude GUERIN demande à Monsieur le Maire si la piste d'accès au massif de Trébrec située au bas de l'habitation de Mr THIOME appartient à la Commune. Monsieur le Maire précise que cette piste n'est pas communale et repose sur des parcelles privées.

18.19. Panneau d'information sur les sentiers pédestres de randonnées de la commune

Monsieur Claude GUERIN demande à Monsieur le Maire la possibilité d'installer un panneau informatif décrivant tous les sentiers pédestres de randonnées répertoriés sur la commune.

Monsieur le Maire propose à Monsieur Claude GUERIN de solliciter le PNRV sur ce sujet afin de connaître la procédure à suivre. Si le PNRV ne possède pas d'information sur le sujet, Monsieur le Maire sollicitera le département des Alpes de Haute Provence qui est en charge des itinéraires de randonnées inscrits au PIDPR.

18.20. Parcelle en vente sur le hameau de la Foux

Messieurs Eric Dumez et Dominique DECLERCQ informent l'assemblée qu'une parcelle privée située sur le hameau de la Foux au-dessus du réservoir d'eau potable est en vente mais qu'après vérification, une seule planche de la parcelle est ouverte à la vente.

18.21. Autorisation d'urbanisme pour la construction d'un hangar agricole sur le plateau du plan de l'arbre

Monsieur André GALFRE demande à Monsieur le Maire un point de situation sur la demande d'autorisation d'urbanisme portant sur la création d'un hangar agricole sur le plateau du plan de l'arbre.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que suite aux différents avis de l'ARS, de la CDNPS et de la SEA, un arrêté refusant le permis de construire a été remis au pétitionnaire. Il informera l'assemblée de la suite de ce dossier.

19. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite l'assemblée à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 31 Juillet 2020.

La séance levée : 00h20

F. CLUET
MAIRE DE PEYROULES



C. FRIGENZA
La secrétaire de séance

